

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 11

portant délégation de fonction et de signature à Madame Nicole DESMOTTES en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la planification des projets, de la valorisation du patrimoine, de l'urbanisme et de l'habitat

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole DESMOTTES en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup> : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Nicole DESMOTTES, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, en charge de la planification des projets, de la valorisation du patrimoine, de l'urbanisme et de l'habitat, pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés liées aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

La délégation prend en compte le travail de concertation de Madame Nicole DESMOTTES avec Messieurs Michel LELARGE adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la voirie, de la signalétique et de l'aménagement de l'espace public, Sébastien LEBRUN, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la transition écologique et de la biodiversité, Guy VELANY, adjoint au maire de Vire Normandie en charge des mobilités durables et Alexandre POREE, adjoint au maire de Vire Normandie en charge des projets structurants bâtiments, et également en concertation avec nos services, les bureaux d'études et divers prestataires.

Madame Nicole DESMOTTES, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire de Vire Normandie, est désignée pour suppléer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement. À ce titre, elle est habilitée à exercer l'ensemble des fonctions du Maire et à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne administration de la commune, dans le respect des lois et règlements en

Accusé de réception et de notification de ce document

014-200060176-20260410-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Madame DESMOTTES doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

### 1. – Planification et revues des projets

- **Coordonner la planification globale des projets municipaux** : assurer la vision transversale des dossiers structurants de la ville en élaborant et en suivant le calendrier général d'exécution des projets de la mandature.
- **Animer les revues de projets transversales** : organiser des points d'étape réguliers entre les élus thématiques et les services pour identifier les points de blocage, arbitrer les priorités et garantir le respect des échéances.
- **Assurer le suivi opérationnel et budgétaire** : veiller, en lien avec les services techniques et financiers, à la bonne adéquation entre l'avancement des chantiers et les enveloppes budgétaires allouées.
- **Garantir la cohérence des politiques publiques** : s'assurer que chaque projet s'inscrit dans la stratégie globale de la collectivité et proposer des ajustements méthodologiques pour optimiser l'efficacité de l'action municipale.

### 2. – Valorisation du patrimoine bâti et naturel

- **Valoriser le patrimoine et l'architecture de la Reconstruction** : assurer la promotion de l'histoire locale et du patrimoine bâti en sensibilisant les publics à l'architecture spécifique de la commune et à ses monuments remarquables.
- **Piloter les outils contractuels et réglementaires** : coordonner la mise en place et le suivi des chartes, conventions et dispositifs cadres sur l'ensemble ou partie du territoire communal.
- **Soutenir la recherche historique et prospective** : contribuer aux travaux d'étude et de recherche portant sur la Reconstruction ou sur toute thématique liée à l'évolution historique et au développement de la collectivité.
- **Animer la démocratie de proximité et la concertation** : associer étroitement les habitants aux processus décisionnels concernant les projets de requalification de leurs quartiers ou des centres-bourgs.
- **Valoriser et protéger le patrimoine naturel** : identifier et promouvoir les richesses écologiques et paysagères du territoire afin d'en assurer la préservation et la mise en valeur auprès des habitants.
- **Sensibiliser à la biodiversité locale** : initier des actions de médiation et de pédagogie sur les milieux naturels et les espèces locales, en lien avec les projets de développement durable de la collectivité et l'élu référent.

### 3 – Urbanisme

- Assurer, en lien étroit avec l'Intercom de la Vire au Noireau, le suivi, la coordination et la participation active aux projets relatifs à l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en œuvre des documents de planification urbaine, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les règlements d'urbanisme et tout document cadre en matière d'aménagement du territoire.
- Piloter, suivre et contrôler les opérations d'aménagement inscrites au budget général de la commune de Vire Normandie, en veillant à leur bonne exécution technique, administrative et financière, ainsi qu'à leur cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Superviser la mise en œuvre des outils et dispositifs d'urbanisme opérationnel prévus par le Code de l'urbanisme, notamment les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) mentionnées à l'article L.151-6, ainsi que les procédures de lotissement, de zones d'aménagement concerté (ZAC) ou d'opérations de requalification urbaine.
- Veiller à la bonne instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), en lien avec les services compétents, et garantir la conformité des projets aux règles d'urbanisme en vigueur.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique communale en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement du territoire, en intégrant les enjeux de transition écologique, de valorisation du cadre de vie, de sobriété foncière et d'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles.

#### 4 - Habitat

- Définir et mettre en œuvre une stratégie globale en matière d'habitat visant à favoriser l'attractivité résidentielle et le développement démographique du territoire, en s'appuyant sur les conclusions des études de marché immobilier et en veillant à l'adéquation entre l'offre de logements et les besoins des habitants.
- Coordonner la mise en œuvre du volet « amélioration de l'habitat » du programme Action Cœur de Ville, en lien étroit avec l'adjoint au maire en charge du programme, Monsieur Lucien BAZIN, et en mobilisant l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers concernés.
- Impulser et suivre les actions de réhabilitation du parc de logements existants, en particulier en centre-ville, en encourageant la rénovation énergétique, la remise sur le marché de logements vacants et la requalification des immeubles dégradés.
- Développer et accompagner les dispositifs d'aide à la rénovation des façades, afin d'améliorer l'attractivité du cadre de vie, de valoriser le patrimoine bâti et de renforcer l'image du cœur de ville.
- Mettre en œuvre une politique volontariste d'acquisition et de portage de logements anciens, notamment dégradés ou vacants, en vue de leur réhabilitation, de leur remise sur le marché ou de la réalisation d'opérations d'aménagement cohérentes.
- Conduire des actions de valorisation des cœurs d'îlots, en concertation avec Monsieur Sébastien LEBRUN, adjoint à la transition écologique et à la biodiversité, afin de favoriser la renaturation des espaces, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques.
- Piloter la politique de lutte contre l'habitat indigne, en coordination avec les services de l'État, les partenaires sociaux et les acteurs locaux, et assurer le suivi des actions conduites par le pôle dédié sur le territoire.
- Assurer la signature des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, ainsi que le suivi des procédures afférentes.

#### Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Nicole DESMOTTES ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Nicole DESMOTTES n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026  
Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

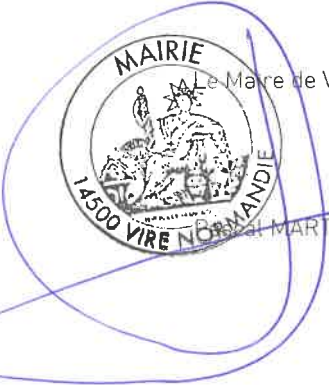
### Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Nicole DESMOTTES, adjointe au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Le Maire de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.